

J o u r n a l

Union 712



(A.I.M.T.A.) ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AÉROSPATIALE, SECTION LOCALE 712 • Affilié à : F.T.Q. - C.M.Q. - C.R.F.T.Q.M.M. - C.T.C. - DISTRICT 11
VOL. 7 NO. 2 • NOVEMBRE 2005



SOUS-TRAITANCE

des harnais électriques

page : 3



Message du président



page : 3

Recrutement de nouveaux membres

page : 14

Club des retraités



page : 5



Sommaire

Message du président	3	Soirée de billard	10
Fonds de solidarité FTQ	3	Jean-Guy se retire	10
Un virage santé qui dérape dangereusement	4	Les C.S.S.L. vous connaissez ?	11
Sous-traitance des harnais électriques	5	Rentable, le syndicalisme ?	12
Club des personnes retraitées	5	Formation en SST de nos représentants en prévention	12
65 ans... une histoire à continuer	6	L'institut de formation aérospatiale	13
Dossier de CSST	6	Nouveau local à l'usine de Mirabel	13
Conférence sur la condition féminine de l'AIMTA 2005	7	Recrutement de nouveaux membres	14
Fonds de solidarité FTQ - Stage 2005	7	Congrès du CTC - 24e Assemblée statutaire	15
Message du président du comité d'usines et de griefs	8	Régime des Rentes du Québec	15
Newsletter Contest de l'AIMTA 2005	8-9	Message du secrétaire-trésorier	16
Élection d'un délégué d'usine	9	Opération Nez Rouge	16

Nous souhaitons une bonne retraite à tous nos membres qui ont quitté en 2005.

août

Amanatullah Shaikh	65211
André Tremblay	67989
Giovanni Salafia	54023
Gregorio Sanchez	64574
Jean-Guy Laroche	58989
Robert Guérard	56202

Septembre

Emile Binette	73910
Guy Vinet	75737
Herbert Husson	58398

Octobre

Bernd Ritter	65600
Igor Horil	67481
Jaques Kennedy	60591
Moucef Debbabi	66713
Réal Laforest	80761
René St-Cyr	66958
Thomas Murphy	73576
William Chesney	58159

Novembre

Denis Émond	57494
Gaétan Toupin	82809
Georges Pelletier	63744
Gérald Atwood	66883
Ginette Daguette	73260
Jean Ragot 66941	
Marcel Lessard	76250
Michel Hébert	58339
Paul Emile Smallwood	76348
Réal Leclerc	66986
Réjean Bilodeau	70346
René Blais	83093
Robert L'Heureux	64173
Roger Alajarin	82878
Sarwan Singh Rooprai	76073
Yvan Sabourin	61010

Décembre

Réal Cadieux	68164
René Montminy	65191
Jacques Joly	65298
Louis Roy	64741
Antoine Corbin	66889

Exécutif

Dave Chartrand
Yvon Paiement
Gilles Samson
Daniel Vaillancourt
Jean-Philippe Lavoie
Michel Bergeron
Patricia Granger
Sylvain Major

Griefs

Pierre Grenier
Hélène Fréchette
René Mathieu
Guy Boisvert
Laurian Poulette
Marc Pilon
Ronald Trottier
Alberto Colloricchio
Éric Rancourt
Neil Giroux
Daniel Gilbert L3Com
Martial Harvard Aramark
Claire Vezaine Compass

Santé sécurité

Claude Aubry
Dominic Bélanger
Pierre Grenier Junior
Claude Morin
Vito Mossa
Mario Deraiche
Richard Dufresne
Jean-Pierre Roberge
Jean Richard L3Com

Programme d'aide aux employés

Jean Groleau
Christian Bertrand
François Boyer
Nick Sardano
Marc Ménard L3Com

Journal



Rédacteur
Gilles Samson

Photo
Fabien Pothier

(A.I.M.T.A.) ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AÉROSPATIALE, SECTION LOCALE 712
790, boulevard Marcel-Laurin, suite 100, St-Laurent, Québec H4M 2M6
Courriel : g.samson@aimtasectionlocale712.org
Courriel : b.lafamme@aimtasectionlocale712.org
PUBLICATION CANADIENNE NO. 40039951



Message du *président*

Dave Chartrand

La Section locale fait partie d'une des plus importantes industries en aérospatiale du syndicat des machinistes en Amérique du Nord.

De plus, nous représentons des milliers de travailleur et travailleuse dans des petites et moyennes entreprises qui œuvrent dans plusieurs autres domaines.

Nous comptons plus de 6 000 membres qui travaillent à la construction d'aéronefs, à l'entretien des avions militaires, des cafétérias et autres.

Nous sommes fiers de dire que nos conventions collectives de ce secteurs sont de nos jours les meilleures de toute l'industrie. De

plus, la majorité de nos contrats de travaux sont négocié sans conflit de travail.

Alors pourquoi ne pas profiter de notre expertise ? Nous pourrions ainsi faire bénéficier, entres autres, d'un meilleur salaire, d'une sécurité d'emploi, de meilleurs avantages sociaux, d'un régime de retraite des plus avantageux, d'un milieu de travail sécuritaire et enfin obtenir le respect, en mettant fin au abus et au favoritisme, la justice et l'équité de la part des employeurs.

Le recrutement de nouveau membre, ça commence parmi nos familles, nos amis, nos voisins, notre communauté, notre entourage quoi !

Convaincus que toutes les personnes ont un droit naturel de bénéficier pleinement de la richesse



créée par notre travail collectif et que ce droit ne peut être complètement réalisé que par le recrutement des travailleurs et des travailleuses.

Nous devons assurer la pérennité des associations qui représentent les travailleurs et travailleuses et de leur donner une voix afin de revendiquer les meilleures conditions de travail et sociale possible.

J'incite tous les membres à se préoccuper du recrutement de nouveau membre pour le mieux être de ceux-ci !

Syndicalement,

L

e premier octobre dernier, le Fonds de solidarité faisait connaître ses résultats financiers aux actionnaires.

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mai, le rendement a atteint 5%, une baisse d'environ 2 dixièmes de pour cent par rapport à l'année 2004, mais beaucoup mieux que la chute de 6.9% en 2003.

Le bénéfice net en 2005 se chiffre à 271,1 millions \$ comparativement à 247,3 millions \$ l'année précédente. L'action a augmenté de 21,37\$ à 22,41\$. L'actif net a franchi les 6 milliards \$.

Donc, en conclusion notre action a augmenté de 1,04\$!

FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

 **FONDS**
de solidarité FTQ

La force du travail



UN VIRAGE SANTÉ

qui dérape dangereusement

Se ne sais pas si vous vous souvenez du Virage Santé?

Ce sont plusieurs mesures, que l'employeur a mis en place, avec l'accord de vos représentants syndicaux, pour favoriser une meilleure gestion de l'invalidité en CSST et en assurance pour favoriser la prévention.

En général, nos membres sont satisfaits de l'accueil et de la possibilité de rencontrer un médecin, au service médical, s'occupant d'intervenir avec les représentants en prévention et / ou superviseur, en effectuant une visite du poste de travail, afin de les conseillers et d'empêcher que les douleurs deviennent vraiment une maladie professionnelle.

La mise en place du comité de gestion de l'invalidité (représentants syndicaux en prévention, infirmiers et infirmières, médecin du service médical) a permis un retour au travail de plusieurs employés qui pouvaient perdre tout espoir de retour chez l'employeur après une longue absence. Un suivi médical constant a aussi permis des interventions ou des consultations plus rapides chez des médecins spécialistes.

L'employeur y a trouvé son compte puisqu'il a épargné des coûts sur les absences, mais parfois il est trop gourmand avec son contrôle de l'absentéisme.

On ne peut pas généraliser ce comportement, ce ne sont que certains superviseurs, chefs de service ou directeurs qui ont adopté une façon de faire qui devient carrément du harcèlement.

Voulant baisser les coûts à tout prix, certains superviseurs (sans passer par le service médical) appellent les travailleurs en arrêt de travail chez eux pour les convaincre de venir travailler. D'autres suggèrent fortement aux employés de ne pas faire de réclamation à la CSST parce que c'est trop de troubles et trop de papiers. Pour qui?

D'autres encore vont plus loin en empêchant les employés d'aller consulter leurs représentants syndicaux quand ils ont des questions sur la démarche de réclamation à la CSST. Tout ça pour vous faire croire qu'ils font de la prévention et que tout va bien dans leur département, les chiffres statistiques des accidents baissent et ça paraît bien. Pour qui?

N'oubliez pas que c'est toujours votre médecin traitant qui doit accepter votre retour en travaux légers. S'il ne veut pas, c'est qu'il a de bonnes raisons et ce n'est pas à l'employeur de décider.

C'est seulement le service médical qui peut entrer en communication avec vous pour s'informer du suivi médical. Si un superviseur vous harcèle en vous appelant à tous les jours chez vous durant votre absence au travail, portez plainte à votre représentant syndical.

De plus, si vous avez soumis ou vous voulez soumettre une réclamation à la CSST. Votre superviseur doit vous permettre de prendre un temps raisonnable pour rencontrer votre représentant syndical, selon l'article 10.7.2 de notre convention collective.

FLASH INFO

Un travailleur âgé de 85 ans a été reconnu comme étant atteint d'une maladie pulmonaire (amiantose) à la suite d'une exposition à la poussière d'amiante durant la période de déménagement au bâtiment 114 de l'usine de St Laurent.

À la suite de cette atteinte, la CSST lui accordait un dédommagement pour incapacité permanente de près de 40, 000.00 \$. Évidemment, l'employeur contestait la relation avec l'exposition d'amiante parce que l'exposition avait été de courte durée.

Dernièrement, l'employeur se désistait de sa contestation et le travailleur recevait son chèque.

Nous espérons qu'il en profitera pleinement!



Code 101 / Code 119

Sous-traitance

des harnais électriques

Malheureusement Bombardier Aéronautique entend bien transférer son département électrique vers la sous-traitance.

Le 26 septembre dernier, les membres de ce secteur apprenaient cette triste nouvelle, lors d'une rencontre avec les dirigeants de l'entreprise. Les membres touchés sont spécialisés dans le filage et la fabrication d'harnais électriques. Ils ont appris que leur travail allait, en grande partie, être relocalisé dans un pays où la main-d'œuvre coûte moins cher. Les usines de Toronto et de Wichita seront également touchées par ce transfert.

Vos représentants syndicaux ont rencontrés le PDG Pierre Beaudoin et son équipe de Direction afin de reporter, à plus loin la date du transfert et d'avoir un peu plus de temps pour trouver des solutions satisfaisantes pour les membres.

Une des craintes, remarquée, par les membres, était que tout allait se passer trop vite !

Le 5 novembre dernier, nous avons rencontré les membres des codes 101 (assembleur au banc) et des codes 119 (velectronique) afin de présenter les résultats de nos rencontres.

Voici les mesures mises en place afin de relever le défi d'aucune mise à pied liée à ce projet, auprès des employés affectés, et de répondre aux demandes syndicales visant à protéger les emplois.

- Une garantie d'aucune mise à pied liée à ce projet jusqu'en 2007
- Dix pour cent de l'effectif total demeurera afin de poursuivre l'assemblage des harnais électriques
- Les personnes qualifiées pourront occuper des postes d'installateurs de systèmes avioniques au centre de finition

- Une formation spécialisée sera offerte en ébénisterie
- Une indemnité de départ sera offerte à raison de une (1) semaine par année de service.
- Pour les gens admissibles à une retraite âgés de 60 ans et plus un montant de 1,600\$ par année de service sera offert comme incitatif à la retraite
- Possibilité de transférer dans le laboratoire expérimental à l'usine 9 par demandes de transferts et à condition de répondre aux critères
- Une firme choisie conjointement offrira des services de transition d'emplois

Nous avons toujours espoir qu'un jour, ce département revienne, comme d'autres nous sont revenu d'ailleurs, puisque nous avons une main d'œuvre de qualité supérieur et que nous possédons l'expertise pour la fabrication des harnais électriques.

CLUB DES PERSONNES RETRAITÉES

Le 21 septembre dernier se tenait l'assemblée du club des personnes retraitées. Lors de cette réunion, les membres du club ont reçu un CD-ROM DVD avec les photos prises lors du 10^{ième} anniversaire de la fondation du club des personnes retraitées qui se tenait en mai dernier. Ils peuvent faire imprimer que les photos qu'ils désirent !

La Section locale est fier d'avoir participé à cet événement.

De plus en plus de gens se joignent à eux.

Vous pouvez adhérer au club des personnes retraitées, il vous suffit que de contacter le président du club, M. Maurice Gilbert (450) 472-4920 et/ou le vice-président Maurice Loyer (450) 471-9349.





65 ans... *une histoire à continuer*

Saviez vous que la Section locale 712 a reçu sa Charte le 16 avril 1940. Et oui, ça fait déjà 65 ans que le Syndicat des Machinistes A.I.M.T.A. représente les travailleurs et travailleuses de l'aéronautique à Montréal et ce sous plusieurs entités de nos différents employeurs.

Aujourd'hui, notre main d'œuvre de qualité supérieur fait en sorte que nous sommes reconnu à titre de leader mondial à travers la planète. Les travailleurs et travailleuses du Syndicat des Machinistes de la Section locale 712 ont su prendre leur place

parmi les plus grands fabricants d'aéronefs.

Pas surprenant qu'aujourd'hui, le Syndicat des Machinistes de la Section locale 712 compte plus de 6 000 membres dans la grande région métropolitaine. Ces richesses du passé et cette expérience au quotidien, nous les mettons au service des travailleurs et travailleuses.

Profondément engagée dans la défense des droits de nos membres et dans la recherche d'une plus grande justice sociale, la Section locale 712 est partie prenante du changement social et de la lutte pour la justice.



Un rendez vous pour en savoir plus sur l'historique avec 65 ans d'histoire www.aimtasectionlocale712.org

MESSAGE IMPORTANT

Dossier de CSST

Atous les travailleurs et travailleuses qui désirent se prévaloir du service de représentation dans leur dossier de CSST à la suite d'une décision de refus. Veuillez nous en faire part le plus tôt possible, car il est important de respecter les délais afin que la contestation soit recevable à la CSST.

Pour ceux ayant déjà un dossier de CSST actif et qui sont représentés par le syndicat, nous vous rappelons, qu'il est de votre responsabilité de nous

faire parvenir tout rapport et informations médicales reliées à votre dossier de CSST. Prenez note que toutes informations remises au médical de votre usine respective ne nous sont pas transmises.

Il est aussi très important de déclarer tout accident, même mineur, à votre superviseur le plus rapidement possible. Par la suite, rendez-vous au service médical, si vous avez besoin de premiers soins évidemment. Ainsi, vous vous assurerez de faire reconnaître vos droits, s'il y a aggravation, rechute ou tout autre conséquence à votre lésion.

Merci de votre compréhension.



Conférence sur la condition féminine de l'AIMTA 2005

Coeur et Âmes

Amies Militantes Ensemble Solidairement

Lors de la Conférence sur la condition féminine qui se tenait du 8 au 11 septembre dernier à Toronto, il y a eu une courte pointe qui a été fabriquée par les Comités de la condition féminine de plusieurs Sections locales. Sur la photo, vous pouvez voir cette courte pointe de fabrication artisanale et syndicale. La grande fierté du Comité National de la Condition Féminine a été la réussite de son projet de courtepointe, qui Canadienne pour le cancer du Sein.

Il y a eu plusieurs conférencier et atelier:

- L'équité salariale
- La femme et le leadership
- Étude pour améliorer l'assurance emploi
- Les lois du travail
- Le recrutement.

Mais en général tous se reportaient sur le recrutement, même qu'elles ont fait un exercice sur la rue.

Elles ont reçu des félicitations pour leur courage et leur implication.



Dave Ritchie vice-président canadien et à sa gauche les consœurs Andrée Jutras et Patricia Granger. À la gauche, le président international Thomas R. Buffenbarger.

Fonds de solidarité FTQ

Stage 2005

Sébastien Beaulieu finissant de niveau secondaire (V) a été l'heureux gagnant du concours pour un stage à caractère éducatif et social d'une durée de sept semaines chez AIM-CROÏT. Il est le fils de Clermont Beaulieu de l'usine de St Laurent.

Il nous dit que le matin à son arrivée, il aime ça puisque le café est prêt et ça commence bien la journée. L'ambiance de travail est bonne, joyeuse et décontracté. Ses collègues de travail sont très intéressants.

En conclusion, une belle expérience de travail, nous disait Sébastien.





Message du *président du comité d'usines et de griefs* UNITÉ BOMBARDIER AÉRONAUTIQUE



Pierre Grenier

Notez qu'une élection se tiendra en janvier 2006 pour l'ensemble des circonscriptions pour les postes de délégué d'usines. En établissant ces circonscriptions, le syndicat veut reconnaître la solidarité d'intérêts, permettre l'optimum de représentation des membres et faciliter les communications au sein du syndicat.

Le délégué d'usine représente la première ligne de défense du membre relativement à tout grief ou plainte à l'endroit de la compagnie. Généralement, la procédure de grief ou de plainte exige que le membre tente en premier lieu de résoudre le différent avec

les représentants de l'employeur visé avec l'aide de son représentant syndical dans la majorité des cas.

Le rôle du représentant syndical est d'essayer de résoudre le problème en tant que représentant du membre. Ce stade peut, oui ou non, se solder par la présentation officielle du grief.

L'agent de griefs est habituellement appelé à la rescousse, si une résolution du problème n'est pas survenue. Une enquête approfondie du délégué d'usine devient cruciale au succès du règlement.

Pour être candidat à un poste élu de délégué syndical, un membre doit être éligible en vertu des

Statuts de l'A.I.M.T.A. et avoir assisté à cinquante pour cent (50%) des assemblées mensuelles de la Section locale au cours d'une période de douze (12) mois prenant fin à la date d'échéance des mises en candidature, selon nos règlements.

Chacun des membres du comité d'usine est élu par les membres dans la juridiction qu'il (elle) sera appelé à desservir. Le mandat ordinaire de tous les membres du comité d'usine est de trois (3) ans.

Soyez de ceux et celles qui feront parti de la grande famille du syndicat des machinistes.

Newsletter Contest *de l'AIMTA 2005*

Des prix pour la rédaction de bulletins d'information et la conception de sites Web

Les récipiendaires des prix 2005 pour la rédaction de bulletins d'information et la conception de sites Web ont été annoncés le 27 septembre 2005. Parmi les ga-

gnants, nous tenons à féliciter les publications canadiennes suivantes et à partager avec vous les commentaires des juges :

Première place Section locale 712,
« Journal Union 712 »
Rédacteur : Gilles Samson

Une attention particulière aux préoccupations des membres et une foule de renseignements pra-

tiques dans les deux langues. Couvre toutes les fonctions principales du syndicat.





Élection d'un délégué d'usine (7 juillet 2005)

Selon l'article XI des règlements; "COMITÉ D'USINE"
(UNITÉ USINE BOMBARDIER AÉRONAUTIQUE)

En établissant cette circonscription à l'usine de St Laurent sur la première équipe, le syndicat veut reconnaître la solidarité d'intérêts, permettre l'optimum de représentation des membres et faciliter les communications au sein du syndicat.

Chacun des membres du Comité



Pierre Auger dépose son bulletin de vote dans la boîte de scrutin.



Le dépouillement par les scrutateurs.



Luc Archambeault et Pierre Grenier.

d'usines est élu par les membres dans la juridiction qu'il est appelé à desservir. Si une juridiction n'élit pas de membre du Comité d'usines ou s'il n'y a pas de membres qualifiés dans cette juridiction, le président du Comité d'usines nomme un membre admissible au poste de membre du Comité d'usines jusqu'à ce qu'une élection puisse avoir lieu dans un délai raisonnable.

Il y a eu deux membres qui se présentaient pour un poste de représentant syndical. Un total de 76 membres, du département concerné, se sont prévalus de leur droit le plus démocratique, soit celui de voter.

Luc Archambeault a été élu par les membres au poste de délégué syndical.
Félicitation Luc.

Newsletter Contest *de l'AIMTA 2001-2005*

La Section locale a gagné le premier prix (plaque souvenir) pour le meilleur éditeur et le meilleur journal syndical en Amérique du Nord pour l'an 2001.

La Section locale a gagné le premier prix (plaque souvenir) pour le concours des meilleurs sites web en Amérique du Nord pour l'an 2004.

La Section locale a gagné le prix mention honorable (plaque sou-

venir) pour le concours du meilleur kit de bienvenue distribué aux membres et aux nouveaux membres en Amérique du Nord pour l'an 2004.

La Section locale a gagné le premier prix (plaque souvenir) pour le concours du meilleur journal syndical en Amérique du Nord pour l'an 2004.

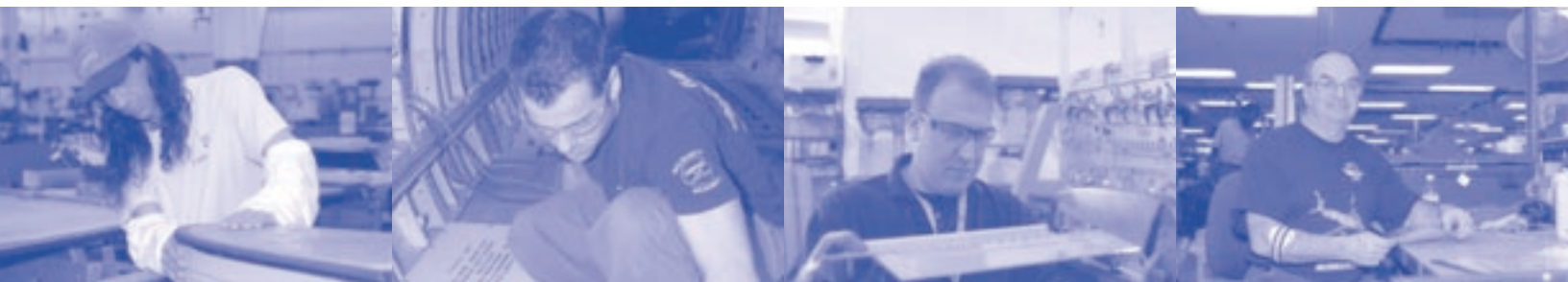
Une attention particulière aux préoccupations des membres et une foule de renseignements pratiques dans les deux langues.

Couvre toutes les fonctions principales du syndicat.

Nous tenons à féliciter tous ceux et celles qui participent directement ou indirectement au succès de notre journal syndical.

Que ce soit le comité d'usines et de griefs, le bureau de santé / sécurité au travail, le programme d'aide aux employés PAÉ, nos secrétaires, la traduction ainsi que l'imprimerie, félicitation à tous.

Gilles Samson
Comité d'information



Soirée de Billard

Le 28 mai dernier, le comité des jeunes de la section locale organisait une autre

soirée de billard au Bar Le Mickey's à Boisbriand.

Leur mandat est de sensibiliser les jeunes afin de favoriser l'implication et/ou le sentiment d'appartenance au syndicat. Quand l'ère du baby boomer sera passé, si on établis pas de relève, le mouvement syndicale chez nous, ne pourras qu'être malade nous disait le président du comité des jeunes Éric Rancourt.

De plus, il faut favoriser l'éducation syndicale au près des jeunes membres, nous disait le comité de jeune.



JEAN GUY SE RETIRE

En juin dernier, M. Jean Guy Laroche assistait au cours de prendre en main sa retraite (selon la clause 8 de la convention collective) et il n'a pas hésité un instant à planifier sa retraite en juillet 2005. Ses compagnes et compagnons de travail se sont réunis durant la pause café afin de lui démontrer, qu'il va leur manquer. Jean Guy avait un souhait avant de quitter, il voulait faire un vol avec le CRJ. Son superviseur Denis Cyr a fait en sorte que son souhait se réalise.

Jean Guy a reçu son certificat de grande reconnaissance, une montre et un sac de voyage de la Section locale. Nous sommes fiers de lui remettre ces souvenirs à l'occasion de sa retraite bien méritée et bravo pour toutes ces années de travail, de camaraderie et de partage qui signent sa contribution à la dignité du travailleur et qui symbolisent la valeur et la force de notre syndicat.



Faite comme Jean Guy, n'hésitez pas à vous inscrire au cours de prendre en main sa retraite. Peut-être que vous serez le prochain à profiter pleinement de votre retraite !



Dossier de CSST

Les C.S.S.L. vous connaissez ?

Le premier Comité de Santé Sécurité local a démarré à l'usine de St Laurent dans le département 304. Un agent de griefs et un représentant en prévention ont été invités à la fondation du Comité. Depuis ce temps, plusieurs autres Comités se sont formés. Les usines de Dorval et Mirabel ont eux aussi procédé à la formation de leur Comité.

Les membres d'un Comité C.S.S.L. sont des travailleurs et travailleuses ayant reçu une formation appropriée afin de mieux connaître leur rôle.

Nous, les représentants en prévention, sommes d'accord avec ces Comités et encourageons les travailleurs et travailleuses à y participer. Avec le changement de culture que l'employeur a adopté, la santé sécurité est devenue un élément important dans ce changement. Vos représentants syndicaux ont rencontré plusieurs fois l'employeur pour établir un partenariat, qui est le seul moyen d'arriver à ce changement.

Avant la venue des C.S.S.L. les représentants en prévention revendiquaient eux-mêmes des

corrections via le Comité paritaire, les délais de réaction étaient souvent trop longs et notre patience en prenait un dur coup. Depuis l'arrivée des C.S.S.L., avec l'engagement de l'employeur et la bonne volonté des travailleurs et travailleuses, le nombre d'accidents de travail a baissé et nos milieux de travail sont plus sécuritaires. Pour l'employeur, ça représente des économies et pour nous de meilleures conditions de travail.

Mais voilà que certaines personnes de la supervision s'impatientent, à les entendre parler, ils ont tout fait en Santé Sécurité et les statistiques ne baissent pas assez vite à leur goût, ce serait la faute du comportement! Qui d'entre nous travaille avec l'idée de se blesser ou d'avoir un comportement non sécuritaire. Avoir un accident de travail n'est pas souhaitable pour personne, mais personne n'est à l'abri d'un événement imprévu et soudain.

C'est pourquoi, nous, les représentants en prévention, vous encourageons à inspecter vos milieux de travail, à vérifier vos outils : gabarits, etc. Dénoncez, toutes situations critiques, non ergonomiques ou dangereuses et bien sûr rapportez à votre super-

viseur et au service médical toutes blessures, ou douleurs occasionnées par le travail.

Certains travailleurs et travailleuses ont développé des habitudes de travail qui pendant longtemps n'ont pas attiré l'attention de la supervision, ces habitudes n'étaient peut-être pas sécuritaires mais avec la formation, l'information, la sensibilisation et la patience, nous arriverons tous à corriger nos mauvaises habitudes de travail.

Le piège qu'il faut éviter c'est la délation, critiquer nos confrères de travail n'est pas la bonne solution. Il faut être respectueux et patient envers nos collègues de travail.

Un autre piège à éviter c'est d'accepter de ne pas déclarer les accidents de travail en échange de récompenses, tout ça dans le but de faire baisser des statistiques d'accidents ou d'absentéismes. Continuons à améliorer notre environnement de travail, inspectons régulièrement nos outils afin de les rendre plus sécuritaires et le nombre d'accident diminuera sûrement.



Rentable,

le syndicalisme ?

Aucun doute: le syndicalisme est payant pour ses membres. Mais il doit aussi assumer une responsabilité collective.

En 2004, au Québec, 1 300 000 travailleurs, soit 40% de l'ensemble des salariés, ont bénéficié de la protection d'un syndicat. Leur salaire médian était de 19,23\$ l'heure. En d'autres termes, la moitié des syndiqués ont gagné plus que 19,23\$ l'heure et l'autre moitié, moins que ce tarif.

Les 1 900 000 autres salariés québécois ? 60% du total ? N'étaient pas syndiqués. Leur salaire médian à eux était de 13,83\$ l'heure. Le salaire médian du secteur syndiqué (19,23\$) dépassait donc celui du secteur non syndiqué (13,83\$) de 39%. Si on ajoute les avantages sociaux aux salaires, l'écart favorable aux syndiqués grimpe à 50%. La moitié des syndiqués font partie du tiers le plus hautement rémunéré de tous les salariés du Québec.

Environ la moitié de l'écart de rémunération de 50% entre syndiqués et non-syndiqués s'ex-

plique par le fait que les syndicats recrutent une forte proportion de leurs membres dans des groupes de travailleurs qui seraient bien rémunérés même sans appui syndical.

Par le jeu de la négociation collective, les syndicats vont chercher pour leurs membres des conditions de travail supérieures à celles qu'on obtiendrait sans appui syndical.

Source Pierre Fortin, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal.

Formation en santé / sécurité au travail

de nos représentants en prévention

Ce cours d'une durée de deux semaines se tenait à Magog en mai dernier. La Section locale défraye les coûts de formation de ses représentants syndicaux selon la clause 8.1.1 de la convention collective en vigueur.

Notez que tous nos représentants en prévention ont reçu cette formation spécialisée.



À la droite de la photo, Jean Pierre Roberge (représentant en prévention) de l'usine de Mirabel qui reçoit son certificat de reconnaissance pour le cours ergonomie et contaminants par le formateur Serge Beaulieu de la FTQ.



L'institut de formation aérospatiale

Une formule inédite en Amérique du Nord

Les entreprises du secteur aérospatial, basées au Québec, particulièrement dans la région de Mirabel, seront désormais appuyées par le tout nouvel Institut de formation aérospatiale (IFA) pour combler leurs besoins de formation et de développement de leur main-d'oeuvre.

Trois grandes écoles de formation, reconnues mondialement, y offriront leur expertise et des formations répondant parfaitement aux besoins des entreprises. Ces écoles sont l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (ÉMAM) qui forme des ouvriers de métier, l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), qui forme des techniciens, et l'École de technologie supérieure (ÉTS) qui forme des ingénieurs. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) et le Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aérospatiale

(CAMAQ) constituent les maîtres d'oeuvre de ce nouvel Institut qui est implanté dans la zone aéroportuaire de Mirabel.

Le 9 juin dernier, les partenaires signaient le protocole d'entente créant ainsi l'Institut de forma-



tion en aérospatiale. Il s'agit de : P. Michel Gagné, directeur des ressources humaines chez Pratt & Whitney Canada et coprésident patronal du CAMAQ, Claude Champagne, commissaire de Mercier et membre du comité

exécutif de la Commission scolaire de Montréal, Guy Forgues, directeur général du collège Édouard-Montpetit, Yves Beauchamp, directeur général de l'École de technologie supérieure, (sur la photo à la droite) Gérald Tremblay, représentant spécial de la Grande Loge AIMTA, et coprésident syndical du CAMAQ ainsi que Serge Tremblay, directeur général du CAMAQ.

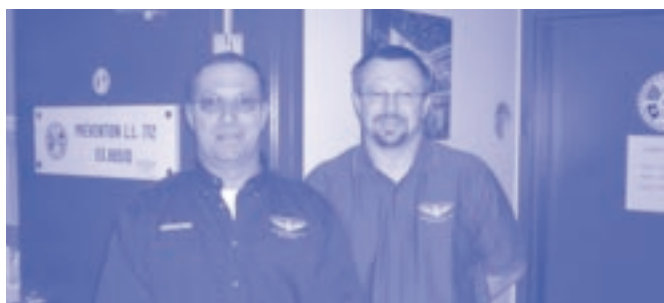
L'Institut de formation aérospatiale a choisi la région de Mirabel pour être à proximité non seulement de la clientèle de cette région, mais

également des milliers de travailleurs et travailleuses des entreprises en aérospatiale dont les activités se déroulent dans la grande région montréalaise.

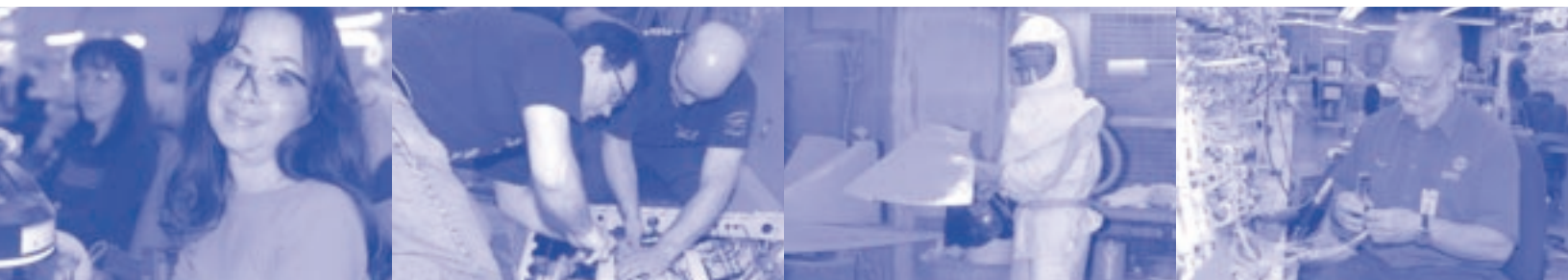
Source AIM

NOUVEAU LOCAL À L'USINE DE MIRABEL

Afin de mieux répondre à vos besoins, prenez note que le bureau de santé / sécurité au travail a été déménagé au côté de celui du bureau de griefs et de celui du PAE (programme d'aide aux employés). Un seul endroit et plusieurs services regroupés. N'hésitez pas à utiliser les services de vos représentants syndicaux, ils se feront un plaisir de vous servir.



À gauche Jean Pierre Roberge, représentant en prévention, accompagné de Marc Pilon, agent de grief.



Recrutement de *nouveaux membres*

Uous avez des amis, des membres de votre entourage qui ont des problèmes au travail (heures supplémentaires impayées, vacances refusées, discrimination, etc.) le Syndicat des Machinistes peut vous aider !

L'appartenance à un syndicat donne des dividendes et ce, de plusieurs façons. Les travailleurs et travailleuses syndiqués ont des salaires plus élevés et de meilleurs bénéfices. Des lieux de travail sûrs et sains, un emploi mieux protégé, un droit d'ancienneté, le droit aux procédures de grief et à l'arbitrage sont inclus dans nos conventions collectives, ce qui procure un niveau plus élevé de satisfaction d'emploi. Se syndiquer, c'est un droit fondamental au Québec, assuré par l'article 3 du Code du Travail. C'est un droit qu'il est avantageux d'exercer pour plusieurs raisons:

- assurer une meilleure sécurité d'emploi
- protéger l'ancienneté
- améliorer nos conditions de travail: salaire, congés spéciaux, vacances
- négocier un régime d'assurances et un régime de retraite
- rendre le travail plus sécuritaire
- se défendre contre les injustices

En fait, se syndiquer, c'est se regrouper, unir nos efforts et nos voix pour se faire respecter et négocier d'égal à égal avec l'em-

ployeur. C'est mettre fin au favoritisme et à l'arbitraire. Se syndiquer, c'est améliorer sa qualité de vie à plusieurs niveaux.

Notre mission est de procurer et garantir aux membres, que nous représentons les meilleures conditions de travail possibles.

Toute personne qui travaille profite de bonnes conditions de travail ou au contraire subit de mauvaises conditions de travail.

Qu'entend-on par conditions de travail?

- Durée de la journée normale de travail
- Durée normale de la semaine de travail
- Le nombre de congés
- Les vacances annuelles
- Le régime d'assurance collective
- Le régime de retraite
- Le salaire
- Les caprices de certains patrons
- La dignité, le respect.
- Bref, tout ce qui rend le travail plus ou moins intéressant et supportable.

Afin d'inciter les membres à nous fournir des personnes contacts, qui nous conduiront à la réalisation d'une nouvelle accréditation et à la signature d'une première convention collective, le District 11 de Montréal récompensera le membre qui nous aura fourni le contact et ce, de la façon suivante:

- Entre 20 et 50 nouveaux

membres :

Chèque d'une valeur de 100\$

- Entre 51 et 100 nouveaux membres :

Chèque d'une valeur de 250\$

- Entre 101 et 250 nouveaux membres :

Chèque d'une valeur de 500\$

- Entre 251 et 500 nouveaux membres :

Cadeau d'une valeur de 1000\$

- Entre 501 et 750 nouveaux membres :

Cadeau d'une valeur de 2500\$

- Entre 751 et 1000 nouveaux membres :

Cadeau d'une valeur de 3500\$

- Plus de 1000 nouveaux membres :

Cadeau d'une valeur de 5000\$

Notez que le chèque ou le cadeau sera remis au membre qui nous aura fourni le contact dès que le District 11 recevra la première taxe per capita du groupe nouvellement syndiqué.

Notre Section locale a déposée un amendement aux règlements afin d'ajouter le même texte dans nos règlements afin d'augmenter cette formule incitative.

Le recrutement devient de plus en plus une priorité pour nous tous à la suite des événements dernier.

Contactez-nous par téléphone : (514) 332-1912 et il nous fera plaisir de faire le lien avec les personnes concernées.



Congrès du CTC

24^e Assemblée statutaire

Palais des congrès de Montréal

Une délégation de dix membres participait activement au congrès du CTC. Voici un bref historique de l'assemblée statutaire.

Lundi le 13 juin 2005

- Mot de bienvenue du président Ken Georgetti à l'Assemblée 2005
- Discours du président Ken Georgetti
- Jugement dans la cause Chaoulli sur l'assurance-maladie
- Temps fort : commentaire sur



les jeunes qui militent, commentaire sur l'action politique,

- Barbara Byers parle de l'alphabétisation
- Hassan Yussuff parle du projet de loi C-36

Mardi le 14 juin 2005

- Marie Clarke-Walker parle de L'équité salariale
- Jack Layton prend la parole devant les syndicats canadiens
- Roberta Jamieson, Fondation nationale des réalisations autochtones
- Adams Oshiomhole, Confédération nigérienne du travail, et son allocution devant l'assemblée

Mercredi le 15 juin 2005

- Stephen Lewis, Envoyé des Nations Unis

- Lewis sur le sujet de SIDA
- Gilles Duceppe, Chef Bloc Québécois
- Travailleuses et travailleurs du Wal-Mart

Judi le 16 juin 2005

- John J Sweeney, président, AFL-CIO
- Mamounata Cissé, International Confederation of Free Trade Unions

Vendredi le 17 juin 2005

- Discours de Ken Georgetti, Président - 24^e Assemblée statutaire



Régime des Rentes du Québec

Les prestations du Régime des rentes sont assurées jusqu'en 2055

Lheure de la retraite ne sonnera jamais assez tôt, pour certain d'entre nous, et d'autre nous dirons, qu'ils reportent ça à plus tard puisqu'ils aiment leur travail !

Le stress apporté en raison du RRQ ne doit pas nous inciter à la retraite !

Vous pensez que le Régime des

rentes ne pourra pas survivre au vieillissement de la population ? Pas de panique ! Le régime est solvable au moins jusqu'en 2055.

Le Régime des rentes du Québec demeure en bonne santé financière et il pourra assurer le paiement des prestations aussi loin qu'en 2055. C'est ce que l'on peut lire à la page 23 du rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Régie des rentes du Québec.

Source: Journal Les affaires

La hausse récente du taux de cotisation permet l'accumulation d'une réserve importante d'ici 2020. En 2042, alors que le nombre de retraités aura plus que doublé, les prestations excéderont les cotisations et les revenus de placement.

À ce moment, le Régime commencera donc à utiliser une partie de la réserve pour verser les prestations.

Mot du

Secrétaire-Trésorier



D. Vaillancourt

Malgré les événements et les mises à pied des dernières années, les finances de l'année 2005 de la Section locale se maintiennent bien.

Lors de la grève de 2002 nous avons déboursé aux membres plus de 700 000 dollars en fonds de grève. Depuis l'année 2004 la section locale transfère la somme de 50 cents (0.50\$) reçue par membre dans un fond de grève afin de renflouer les caisses. Nous avons eu plusieurs pertes d'emplois dans la dernière année, à ce jour nous comptons plus de 6200 membres.

DU NOUVEAU

Nous travaillons tous les jours afin de vous donner plus, suite à des discussions avec la compagnie Bombardier nous avons, d'un commun accord, implanté dans chacune des usines des centres

financiers de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleurs unis. Un service personnalisé vous est offert. Allez les rencontrer pour vous informer des produits et des avantages qu'ils vous sont offerts en tant que membre de la Section locale 712. Étant moi-même membre du conseil d'administration de la caisse d'économie de l'aérospatiale, n'hésitez pas de me faire part de vos opinions et suggestions. L'ouverture officielle des bureaux de la caisse se fera en début d'année 2006, mais sont déjà en fonction.

Personnes ressources :

Venise Léonard
450-476-7323 plant 8

Chantal Belcourt
514-745-7222 plants 1 et 3

PARLONS RETRAITE

Au Québec, 42% de la main d'œuvre participe à un RCR au travail. Si vous faites partie de ce nombre,

sachez que vous avez une bonne longueur d'avance dans la planification financière de votre retraite. En effet, un RCR vous assure une épargne régulière et garantit que les sommes serviront seulement pour la retraite. De plus, vos cotisations à un RCR sont déduites automatiquement de votre paie; il s'agit en quelque sorte d'une épargne forcée que vous ne pouvez pas dépenser.

Cette année nous avons donné 11 formations Prendre en main sa retraite, dont 10 en français et 1 en anglais. N'oubliez pas de vous inscrire, à partir de 50 ans vous êtes éligible à prendre ce cours. Les formateurs sont Robert Dolembreux et moi-même.

Par la même occasion je vous souhaite un joyeux temps des fêtes

FLASH INFO

Opération Nez Rouge

La Section locale participe à chaque année à l'Opération Nez Rouge à titre de bénévole. Cette année, nous avons un plus grand besoin de bénévole ! Si vous voulez tenter l'expérience, n'hésitez pas à contacter Pierre Grenier (514) 203-7032 Christian Bertrand (514) 302-4753

